

*Radiodiffusion—Loi*

Savez-vous, monsieur le Président, quel est le rendement de l'investissement pour les diffuseurs privés de ce pays, d'après ce qu'a dit le comité de la radiodiffusion, même si les diffuseurs le nient? Il est en moyenne de 50 p. 100 par an. Ils bénéficient de revenus sans précédents, mais là-dessus, pratiquement rien ne va aux scénaristes, aux acteurs et aux producteurs de films. A mon avis, ce projet de loi ne changera rien à la chose.

● (1650)

Les réseaux privés ne sont rien d'autres que des relais de transmission des programmes américains pour les spectateurs canadiens, avec de la publicité canadienne. Les organismes de réglementation, le CRTC, n'ont jamais été capables de faire quoi que ce soit. Comme les autres organismes, ils sont devenus un élément essentiel du secteur qu'ils sont censés contrôler.

Que fait le gouvernement pour modifier cet état de choses? Il semble que ce qu'il fait, c'est diluer ce qu'exige la loi actuelle, à savoir que les diffuseurs soient principalement canadiens. Cela ne marchait pas de toute façon. Il a rajouté une forme d'incitation en fonction des résultats.

C'est la question que je voulais poser à la ministre, mais je n'ai pas reçu le consentement unanime pour ce faire. Comment fonctionnent ces incitations? Si nous regardons le projet de loi, nous voyons que des droits sont perçus par le Conseil du Trésor si les réseaux privés ne diffusent pas suffisamment d'émissions canadiennes, ce qu'ils n'ont jamais fait par le passé aux heures d'écoute importante. Tout cela sera fait dans le secret. C'est la recette parfaite pour les caisses noires, les interventions politiques et les problèmes. C'est l'une des pires parties du projet de loi. C'est censé être fait contre le principal contrevenant, les réseaux privés, notamment ceux de télévision, qui se contentent de relayer des émissions policières américaines et de faire beaucoup d'argent sans consacrer grand-chose à des programmes canadiens de qualité. Voilà le coupable.

Que fait-on contre cela? Avec ce projet de loi, le gouvernement nous présente un plan plutôt douteux, qui est plein de difficultés, quant aux incitations fondées sur les résultats. Je pense que nous devons regarder cela très sérieusement en comité.

Je voudrais soulever un autre point. Je pense qu'il intéressera la ministre. Il s'agit de la façon dont le projet de loi répond à l'une des recommandations du comité concernant les femmes et les groupes minoritaires. Je voudrais vous lire cette recommandation:

La programmation devrait donner une image assez fidèle de la population canadienne, des réalités du multiculturalisme et du bilinguisme, des autochtones et de la composition de la population selon le sexe, la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge ou les handicaps physiques ou mentaux.

Que prévoit le projet de loi à l'article 3 de la partie I? Ceci:

(iii) chercher à refléter, dans son fonctionnement et sa programmation, la condition et les aspirations des Canadiens et des Canadiennes, notamment la dualité linguistique et le caractère multiculturel de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones,

Ce n'est pas suffisant. En réponse au comité, le gouvernement a indiqué qu'il ne pouvait inclure dans le projet de loi un article plus sévère, comme le recommandait le comité, parce que les objectifs d'expression commerciale l'emportent sur les objectifs que vise le gouvernement au moyen de sa politique sur les groupes minoritaires et les femmes.

On représentera encore à la télévision les Italiens comme des gens sales, les Terre-Neuviens comme des personnes stupides et les femmes comme des êtres insignifiants. Cette situation persévéra au Canada tant que nous n'appliquerons pas un article plus sévère. Étant donné les résultats que la ministre a obtenu dans ce dossier, elle devrait étudier cette question très attentivement.

Je vois que la ministre vient d'arriver. Elle n'a peut-être pas compris ce que je viens de dire; je m'en prenais à elle parce que les femmes critiquent énormément cet aspect du projet de loi qu'il faut renforcer de façon à représenter les femmes de façon différente sur les ondes de la télévision canadienne.

En ce qui concerne les collectivités autochtones, j'ai cru comprendre au cours des dernières semaines que l'engagement limité qu'a pris la ministre dans le dossier de la radiodiffusion par satellite dans le Nord est encore plus limité qu'on ne l'avait supposé à l'origine. Nous exercerons des pressions sur le gouvernement pour qu'il respecte ces projets. Je le mets en garde contre tout recul qu'il pourrait accuser dans cette affaire.

Je voudrais souligner en particulier le travail et la proposition de Rosemary Kuptana, de Television Northern Canada. J'ai assumé les fonctions de conseiller juridique adjoint auprès de la commission Berger chargée de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. En 1974, grâce à la vision du regretté Andrew Cowan, au travail ardu de Whit Fraser, journaliste de Radio-Canada, et d'autres journalistes autochtones, Radio-Canada a pu diffuser les audiences de la commission en sept langues. Et cela se passait en 1974. Les audiences ont été diffusées en anglais, en français, en thlingchadinn, en esclave, en loucheux et en esquimau de l'est et de l'ouest de l'Arctique. Vrai comme je vous le dis. C'est incroyable ce que la télévision autochtone peut accomplir dans notre pays. C'est incroyable comment les Canadiens des diverses régions du pays peuvent se parler. On n'a pas besoin des émissions policières de Los Angeles pour jeter les bases de la programmation canadienne.

Avant de conclure, je voudrais parler de l'accord de libre-échange et de la relation entre ces deux questions. Voici essentiellement ce qui se passe. Selon l'accord commercial, on respectera le statu quo. Très bien. Mais que signifie le statu quo. Trois pour cent de la distribution des films et 80 p. 100 de notre édition sont contrôlés de l'étranger. Plus bas, on trouve les chiffres que j'ai cités au début de mon discours.

Que se passe-t-il si la ministre veut vraiment changer de système pour adopter une politique nationaliste et nous permettre d'avoir enfin la haute main sur nos ondes et sur notre culture? Que se passe-t-il si nous voulons une politique vraiment progressiste? C'est alors qu'intervient l'autre aspect de l'accord de libre-échange; les Américains pourraient prendre des mesures commerciales équivalentes, pas seulement dans le domaine culturel mais dans d'autres comme les forêts, les mines et ainsi de suite.

Supposez un instant que vous êtes ministre de la Culture, monsieur le Président et que vous mettez en oeuvre une politique très progressiste où la canadianisation joue un rôle de tout premier plan. Les Américains se mettent à riposter. Que font-ils? Ils imposent des droits tarifaires sur le bois d'oeuvre ou le poisson de la Colombie-Britannique. Puis, les travailleurs sans emploi viennent vous trouver, et disent: «Vous travaillez mieux de supprimer cette politique culturelle progressiste».